

Danger : la mise en place du double identifiant région-département réveille les revendications identitaires. A l'instar de ce qui se produit au Pays Basque ou dans la région nantaise, dont certains revendiquent leur rattachement à la Bretagne et non aux Pays de la Loire. Idem pour les Vendéens, qui réclament leur propre logo.

■ **Drôles de dérives.** Nos lecteurs tablent sur un grand succès du "51" auprès des amateurs de pastis, du "64" en référence à la marque de vêtement, du "69" chez les fans de galipettes. Le "75" disparaîtra-t-il, les Parisiens étant souvent originaires d'ailleurs que

la capitale ? Le "93", deviendra-t-il le symbole des fans de rap ?

### ALÉAS TECHNIQUES

■ **Pas de plaques "à vie".** En cas d'achat d'une occasion, le nouveau propriétaire devra les changer si l'identifiant local lui déplaît. En effet, il sera interdit d'en coller un nouveau par-dessus.

■ **Problèmes de disponibilités.** Les "poseurs" de plaques ne font que graver l'immatriculation, pas le fond qui incorpore les identifiants locaux. Par conséquent, il leur faudrait avoir en stock les 100 départements ! Les fabricants ont deux mois pour trouver une solution...

## Les cartes grises changent aussi

Point de départ de la réforme des plaques, la refonte des cartes grises. Nouvelle présentation, sécurisation extrême\*, elle offre surtout la possibilité d'être établie auprès du garage agréé ou de la préfecture de son choix. Un certificat provisoire ("CPI") incluant déjà

l'immatriculation, valable un mois, sera remis au propriétaire. Le certificat définitif arrivera par la Poste dans les cinq jours... moyennant une

redevance de 2,50 €. Un surcoût auquel il faudra ajouter celui des plaques avec décoration locale, 5 € plus chères que les "anonymes" initialement prévues.

PATRICK KOWARIK

Une addition plus corsée

REDEVANCE  
CARTE GRISE  
2,50 €  
+  
SURCÔT  
"DÉCORATIF"  
PLAQUES  
5 €  
=  
7,50 €



\*Voir Auto Plus n° 1045.